



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Gers

Division des personnels
Bureau Gestion collective

Auch, le 06 mars 2023

Affaire suivie par :
Fabienne BOUR
Tél : 05 67 76 51 27
Elisabeth BAUDE
Tél : 05 67 76 51 35

Le directeur académique des services de l'éducation
nationale du Gers

DIPER Gestion collective
Mél : mouvement32@ac-toulouse.fr

10 Place Jean David
32000 AUCH

à
Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie,
directeurs des services départementaux de l'éducation
nationale

Objet : Mouvement complémentaire des enseignants du 1^{er} degré public par INEAT et EXEAT – Rentrée scolaire 2023.

Référence : Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 25 octobre 2021, parues au bulletin officiel spécial n°06 du 28 octobre 2021

Chaque année, un mouvement complémentaire interdépartemental par voie d'inéat et d'exéat est organisé. Ce mouvement tient compte de la situation prévisionnelle des emplois dans le département pour la prochaine rentrée et du nécessaire équilibre postes / personnes.

Toutes les demandes pour intégrer le département du Gers doivent obligatoirement être transmises sous couvert de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du département d'origine à l'adresse suivante : DSDEN du Gers – DIPER Gesco – 10 place Jean David – 32000 AUCH ou par courriel à : mouvement32@ac-toulouse.fr

La date limite de réception des demandes à la DSDEN du Gers est fixée au **vendredi 05 mai 2023.**

Au-delà de cette date, seules les demandes liées à des circonstances imprévues ou exceptionnelles pourront être examinées.

Les dossiers seront transmis par voie hiérarchique et seront composés des documents suivants :

- une lettre manuscrite de demande d'INEAT dans le département du Gers précisant le motif de la demande
- l'annexe 1 complétée
- une copie du courrier de demande d'EXEAT du département d'origine

De plus, certaines pièces justificatives, indiquées dans l'annexe 2, seront à joindre selon le motif de la demande.

Je vous remercie d'informer les enseignants souhaitant intégrer le département du Gers des présentes informations.

Farid DJEMMAL